



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Madame Patricia PEIGNEY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 septembre 2021

PRESENTS : P. PEIGNEY, F. PEDURAND, C. BUZOS, C. LAGARDERE, E. AMART, S. VALLOIR, E. BANOS, S. LABAT, M. POUSSARD, G. BAILLET, N. MOREAU, B. SENGAYRAC

REPRESENTES : A. BOUHOUD (pouvoir à G. BAILLET), S. BOLZAN (pouvoir à P. PEIGNEY)

ABSENTE : D. LESCURE

Secrétaire de séance : Sylvie VALLOIR



Ordre du jour :

- Installation de Madame Emmanuelle AMART en tant que nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Monsieur Jean-Philippe PROVOST
- Emprunt de 100 000€ pour financer les investissements 2021
- Décision modificative n°2 sur le budget principal pour la constitution d'une provision comptable pour créances douteuses
- Décision modificative n°3 sur le budget principal pour l'inscription de crédits pour l'acquisition de terrain
- Création d'une poste d'adjoint technique par le biais d'un contrat unique d'insertion CAE PEC pour les services périscolaires
- Création d'une poste d'adjoint technique par le biais d'un contrat unique d'insertion CAE PEC pour les services techniques
- Présentation du rapport du SPANC 2020



Installation de Madame Emmanuelle AMART en tant que nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Monsieur Jean-Philippe PROVOST

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Philippe PROVOST, Madame Emmanuelle AMART, intègre automatiquement le conseil municipal, ayant été élue comme première conseillère supplémenteaire sur la liste majoritaire.

Madame Patricia PEIGNEY souhaite la bienvenue à Madame AMART.

Le compte rendu du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

❖ **DELIBERATIONS**

1) **Emprunt de 100 000€ pour financer les investissements 2021**

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations visées ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 €.

Le conseil municipal, après consultation de plusieurs établissements bancaires et après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, après en avoir délibéré,

↳ Accepte ces propositions,
↳ mandate Madame le Maire pour souscrire ledit emprunt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous.

Montant du contrat de prêt : **100 000,00 €**

Durée du contrat de prêt : **15ans**

Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2021 suivants :

- Construction nouvelle salle de classe maternelle
- Construction Club House

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0,80 %**

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **périodicité trimestrielle**

Mode d'amortissement : **échéances constantes**

Commission d'engagement : 200,00 €

Madame le maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) **Décision modificative n°2 sur le budget principal pour la constitution d'une provision comptable pour créances douteuses**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptable est une dépense dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend obligatoires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances.

L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accords entre eux.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

Pour mémoire, l'identification et la valorisation du risque résultent d'un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base d'états des restes à recouvrer.

L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance.

Le calcul de la provision à constituer se fait en appliquant un taux de 15% au total des créances douteuses constatées sur les années antérieures ou égales à 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire une provision de 731 € pour l'année 2021 au compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	731.00 €		
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (DF)			68 6817	731.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les inscriptions de crédits et virements indiqués ci-dessus.

3) *Décision modificative n°3 sur le budget principal pour l'inscription de crédits pour l'acquisition de terrain*

A la suite de la délibération N° 47/2020 du 2 septembre 2020, concernant la régularisation de l'emprise du chemin communal à Barrouil, Madame le Maire rappelle que la parcelle N° F 1470 p d'une contenance de 2a 56 ca doit être acquise pour UN euro symbolique.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	10.00 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	10.00 €
Virement de la section de Fonctionnement (RI)			021	10.00 €
Immobilisations corporelles – Terrains nus (DI)	2111 212	10.00 €		

Le Conseil approuve à l'unanimité les inscriptions de crédits et virements indiqués ci-dessus.

4) Création de deux postes d'adjoint technique par le biais d'un contrat unique d'insertion CAE PEC

Madame le Maire apporte des informations sur le Parcours Emploi Compétences qui est prescrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particuliers les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap Emploi, Mission Locale).

Madame PEIGNEY propose au conseil municipal de l'autoriser à signer

- pour les services périscolaires
- pour les services techniques

une convention avec Pôle emploi ainsi qu'un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée maximale de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve de renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer DEUX postes d'adjoint technique pour chacun de ces services, à compter du 1er octobre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »

PRECISE que ces contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 6 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée de travail est fixée à 30 heures par semaine.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

5) Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le Maire indique que la composition de la Commission d'Appel d'Offres est régie par les dispositions des articles 22 et 23 du code des marchés publics. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A la suite de la modification du conseil municipal, il convient de constituer cette commission pour la durée du mandat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** et **DECIDE** de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des trois membres titulaires et des trois membres suppléants qui siègeront à la commission d'appel d'offres.

↳ **Cécile BUZOS**
Frédéric PEDURAND
Gilles BAILLET

Sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres

↳ **Serge LABAT**
Christian LAGARDERE
Antoinette BOUHOUD

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Désignation d'un délégué au SI du Collège de Podensac

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au Syndicat du Collège de Podensac et précise qu'il est nécessaire de désigner 3 délégués pour représenter la Commune à l'Assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Philippe PROVOST, le conseil municipal procède à l'élection des délégués au scrutin secret de liste à la majorité absolue

Nicolas MOREAU
Marie POUSSARD
Sabine BOLZAN

Sont proclamés délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac

❖ QUESTIONS DIVERSES

1) Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif – Année 2020

Le conseil communautaire, réuni le 30 juin dernier, a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2020.

Madame le Maire présente ce rapport et indique qu'il est consultable en mairie et à la disposition des usagers.

2) Prix du ticket de cantine

Madame le Maire indique que le ticket de cantine n'a pas augmenté à la rentrée de septembre.

3) Les « infos » du syndicat des eaux de BUDOS

Madame PEIGNEY présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (exercice 2020) ainsi que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (exercice 2020) reçus tout récemment. Ces documents sont consultables en mairie.

4) Politique municipale pour les jeunes : conseil municipal des jeunes et jeux pour les enfants et les ados

Conseil des jeunes :

Seules quatre jeunes filles ont répondu favorablement à l'appel de la mairie. Madame PEIGNEY présente le dossier obtenu après une visio ; Monsieur BAILLET propose d'en faire une synthèse expliquant de façon plus simple le rôle et le fonctionnement. Il souhaiterait renouveler la collaboration avec les enseignantes, dans le cadre d'un projet pédagogique et propose de contacter les clubs sportifs.

Aire de jeux pour enfants :

Madame le maire précise qu'il s'agit d'un projet municipal qui devrait être mis en place prochainement.

Skate Park pour adolescents :

Madame PEIGNEY n'est pas favorable à cette réalisation trop onéreuse et vectrice d'un certain nombre de nuisances, en particulier le bruit généré. Trouver l'endroit idéal va s'avérer très compliqué afin de satisfaire tout un chacun.

Les élus minoritaires suggèrent de faire appel à un animateur socioculturel, par le biais de la CDC Convergence Garonne, afin de proposer des activités aux jeunes, non-licenciés de club de sports.

Monsieur Frédéric PEDURAND indique que l'exposition de briques de construction qui s'est tenue les 25 et 26 septembre derniers à la salle des fêtes a été un franc succès (présence de 500 personnes).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Patricia PEIGNEY lève la séance à 22 heures 05.